

Le Président

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par : Marion GUERINEAU
(☎ 02.47.31.68.73)

JLD/SNi/MG/D2022-09979

Tours, le 26 septembre 2022

Objet : Groupement d'achat d'énergies
évolution des prix 2023 à 2025

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs mois, les prix de l'électricité et du gaz naturel atteignent des niveaux historiquement hauts. Notre groupement d'achat n'échappe malheureusement pas à cette hausse incontrôlée, liée à des facteurs multiples. Face à cette situation le groupement a décidé d'adopter une stratégie d'achat dynamique, permettant de lisser sur un temps encadré les prix applicables pour chaque année de livraison.

Pour plus d'informations sur la stratégie mise en place, nous vous invitons à consulter le replay du webinar de février 2022 à l'adresse : <https://www.territoire-energie-centrevaldeloire.fr/pages/evolution-des-prix-2022-27.html>.

Pour le gaz naturel, le groupement a pris position pour 100% des volumes 2023 et 2025 et 50% du volume 2024. Ainsi les évolutions envisagées **par rapport à l'année 2022** sont les suivantes :

Coefficient multiplicateur 2023 par rapport à 2022 (SIMULATION)	x 3,4
Coefficient multiplicateur 2024 par rapport à 2022 (SIMULATION) <i>Clic 50% / Hypothèse 50%</i>	x 2,7
Coefficient multiplicateur 2025 par rapport à 2022 (SIMULATION)	x 1,9

Ainsi, les prises de positions effectuées pour 2024 et 2025, permettront d'afficher un gain par rapport à l'année 2023.

Pour l'électricité, nous ne sommes pas encore en mesure de vous indiquer avec précision l'impact financier sur votre périmètre. En effet, certaines prises de position sur le marché de gros seront effectuées entre le 1^{er} décembre et le 20 décembre 2022, suivant les décisions de l'État concernant le dispositif de l'Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique (ARENH). Toutefois, au vu de l'évolution des prix pratiqués l'augmentation devrait être conséquente. Les simulations réalisées par notre assistant à maîtrise d'ouvrage expert en achat d'énergie, AEC, prévoient un facteur **x3,1 pour 2023** par rapport à l'année 2022. De la même façon que le gaz naturel, les prises de positions effectuées **pour 2024** devraient permettre de diminuer le facteur à **x2,7**.

Le groupement a fait appel à un cabinet d'Avocats afin de connaître le retour possible aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour les membres pouvant encore en bénéficier, malheureusement celui-ci n'est pas possible en l'état. La discussion est toujours ouverte entre EDF et le comité de pilotage du groupement « Pôle Energie Centre ».

Bien conscients que cette situation n'est pas tenable et risque d'affecter rapidement la qualité du service public local ainsi que les investissements en faveur de la transition énergétique, nous continuons, Présidents des syndicats d'énergie, à mener les discussions avec l'État, en association avec notre Fédération Nationale (FNCCR), afin de pouvoir limiter l'impact de cette augmentation.

Soyez assurés que le groupement « Pôle Energie Centre » met tout en œuvre pour vous accompagner au mieux face à ce contexte et continuera à communiquer régulièrement sur les conditions du marché.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.